



Section académique de ROUEN
e-mail : s3rou@snes.edu
site : www.rouen.snes.edu
tél : 02 35 98 26 03

De la réforme des lycées à la modification du décret EPLE : tous les établissements sont concernés !

Le projet de réforme du lycée sera présenté au CSE (Conseil Supérieur de l'Éducation) le 10/12/09. Les textes sont dans un premier temps soumis à la CSL (Commission Spécialisée Lycée) qui aura lieu mercredi 2/12/09. L'analyse des documents préparatoires montre clairement que le premier objectif de la réforme n'est pas d'ordre pédagogique, mais bien d'imposer une réforme profonde du second degré par le renforcement des pouvoirs locaux et académiques. En effet les modifications du décret EPLE dessinent une toute autre organisation des collèges et lycées.

Vous trouverez ces textes, des analyses et des commentaires, les projets de grille horaire sur le site du SNES : <http://www.snes.edu/Projets-de-decret-du-lycee-Chatel.html>

Décret EPLE

Rôle renforcé du chef d'établissement dans le domaine pédagogique.

Le rôle du conseil pédagogique est considérablement élargi. Il se prononce par exemple sur « la notation et l'évaluation des activités scolaire ». Derrière cette expression se cache sans doute le contrôle des modalités d'évaluation des élèves par les enseignants. C'est la remise en cause de notre liberté pédagogique. Mais c'est aussi la porte ouverte à des formes internes à l'établissement d'évaluation pédagogique des enseignants eux-mêmes.

Les membres du conseil pédagogiques sont désignés par le chef d'établissement sans même aucune référence au choix des équipes pédagogiques. Ce conseil devient donc la garde prétorienne pédagogique du chef d'établissement.

Que ce soit sur la structure de l'établissement, sur l'utilisation de la DGH (dotation horaire globale) et plus largement sur l'ensemble de l'autonomie pédagogique des établissements, le CA ne se prononce que sur les propositions faites par le chef d'établissement et non sur celles des équipes pédagogiques, ce qui vise à l'empêcher d'amender les propositions faites et limiter son intervention à un vote favorable ou défavorable.

Dans « le cas où le CA rejette la seconde proposition relative à l'emploi des dotations en heures d'enseignement et d'accompagnement personnalisé qui lui est soumise, le chef d'établissement en arrête l'emploi ». Cela concerne bien sûr le choix des dédoublements dans le cadre du projet actuel de réforme des lycées. Bref, qu'on soit d'accord ou pas c'est pareil, c'est le chef d'établissement qui décide.

Ce projet est totalement inacceptable puisque il va bien au-delà du renforcement de l'autonomie des établissements dans le domaine pédagogique : c'est bien du renforcement de l'autonomie du chef d'établissement qu'il s'agit, avec le risque majeur de faire du conseil pédagogique une hiérarchie pédagogique intermédiaire interne à l'établissement.

Réforme des structures

Classe de 2^{nde}

L'article 5 de l'arrêté prévoit que la dotation « effectifs restreints » serait comme annoncé de 10h30, mais « en moyenne » seulement, le montant exact étant fixé par le recteur, « modulé en fonction des spécificités pédagogiques de l'établissement ». Cela ouvre la porte à des dotations attribuées en fonction du projet d'établissement et de l'évaluation de l'efficacité de l'établissement (dans la ligne des propositions de l'audit de Bercy). Inacceptable.

L'architecture proposée, pour les élèves, se rapproche de l'existant. Certains parcours dépasseront les 30H hebdomadaires (accompagnement inclus). L'accrochage des séries technologiques est mieux assuré que dans la version précédente, mais toutes les inquiétudes sur les dédoublements, dans les disciplines technologiques en particulier, subsistent.

Les SES sont finalement la seule discipline générale (quasi obligatoire) qui soit cantonnée à l'exploration réduite à 1H30, ce qui pose un vrai problème quand on voit la conception de ces enseignements.

Les intitulés des enseignements d'exploration montrent qu'en fait ces enseignements ne seront pas construits sur des savoirs mais bien avec la seule volonté de « donner à voir ». On peut être interrogatif sur « méthodes et pratiques scientifiques » (quel lien avec les cours de physique-chimie et de SVT obligatoires dans le tronc commun ?) et « littérature et société » (quel lien avec les cours de Français, voire d'Histoire-géo ?).

Le texte rappelle que les enseignements d'exploration n'auront aucune influence sur la décision de passage en première...qui sera donc prononcé encore plus qu'aujourd'hui sur les disciplines générales dites « fondamentales » !

Cycle terminal

Pas de surprise là encore : enseignements communs, globalisation des horaires de LV, absence d'instructions sur les dédoublements, TD, TP et ateliers. Tout ce que nous avons déjà dit et écrit ces deux dernières semaines sur les conséquences sur les métiers, les disciplines, la possibilité de « correction de trajectoire » et l'orientation.... reste donc d'actualité. Les dotations horaires profs pour les dédoublements et TP sont fixées « en moyenne » comme pour la seconde et en fonction des séries. Leur attribution est de la responsabilité du recteur (voir ci-dessus pour la classe de seconde). Rien n'est dit non plus sur le financement des options qui sont maintenues telles qu'elles existent aujourd'hui, un élève pouvant en choisir deux au plus. Ainsi un élève de S peut choisir LV3, Langue ancienne, Arts...mais il n'existe aucune option scientifique ni économique et sociale ni technologique pour un élève de L. Les élèves de TS sont les seuls en terminale à pouvoir choisir 3 options : Histoire-géographie et 2 parmi la liste des enseignements optionnels de première. Cela s'appelle le « rééquilibrage des séries » !

→ **Enseignement des langues, orientation : tous les détails sur le site du SNES.**

Les réactions syndicales

Une intersyndicale (SNES, SNEP, SNFOLC, SUD Éducation, CGT Educ'action, SNALC-CSEN, SNCL-FAEN) représentant 70% des enseignants du second degré a publié un communiqué de presse commun vendredi et décidé d'une lettre commune au ministre ainsi que d'une pétition qui serait ouverte aux associations de spécialistes demandant au ministre de ne pas présenter son projet au CSE et de reprendre les discussions sur d'autres bases.

En réponse, deux organisations non-signataires et la FCPE ont publié un autre communiqué nous plaçant dans le « front du refus » et expliquant qu'ils entendaient ne pas laisser passer la chance de transformer « dans le bon sens » le lycée. À remarquer : les organisations lycéennes ne sont pas signataires de ce second texte.

Communiqué de presse du 27 novembre 2009

SNES-FSU, SNEP-FSU, SNFOLC, SUD Éducation , CGT Educ'action, SNALC-CSEN, SNCL-FAEN

- Les organisations syndicales de l'enseignement secondaire (SNES-FSU, SNEP-FSU, SNFOLC, SUD-Éducation , CGT J'actionnasse, SNALC-CSEN, SNCL-FAEN) considèrent que les annonces sur la réforme du lycée faites par le ministre de l'Éducation Nationale le 19 novembre ne sont pas acceptables :
- l'autonomie des établissements pour l'utilisation de près d'un tiers de l'horaire professeur va conduire au développement des inégalités et à la concurrence entre les disciplines, voire entre les établissements
- l'accompagnement personnalisé est mis en place par la réduction des horaires disciplinaires dispensés aux élèves
- l'enseignement des disciplines est dénaturé, en particulier pour celles qui figurent dans les enseignements d'exploration prévus en classe de seconde
- la mise en place d'un tronc commun en classe de première ne répond en rien à de réelles possibilités de changement de parcours pour les élèves, mais permettrait l'augmentation des effectifs dans les classes et la poursuite des suppressions de postes.

Ce projet ne répond absolument pas à la demande d'amélioration des conditions de travail des personnels et des conditions d'étude des élèves. Les organisations syndicales demandent, au ministre de renoncer à ce projet et de ne pas le présenter au CSE (Conseil Supérieur de l'Éducation) le 10 décembre prochain comme il l'a annoncé. Elles lui demandent de reprendre les discussions sur d'autres bases.

Elles appellent les personnels à se réunir dans les établissements pour en débattre ainsi qu'à rencontrer les parents d'élèves, les lycéens et leurs organisations. **Les organisations syndicales se réuniront à nouveau le 3 décembre pour discuter des suites de leur action.**

Le SNES appelle à multiplier les réunions dans les établissements pour informer largement les collègues.

Tenez-nous au courant des initiatives locales.

Des militants de la section académique sont disponibles pour vous aider à animer des réunions, n'hésitez pas à nous solliciter !